



STATIONNEMENT PAYANT DES DEUX-ROUES : QUELLE SOLUTION ? YESPARK OUVRE SON SERVICE AUX MOTOS ET SCOOTERS

Depuis le 1er janvier 2018, les municipalités peuvent choisir de faire payer le stationnement aux deux-roues motorisés (motos et scooters). Dans le Val-de-Marne, Charenton-le-Pont et Vincennes sont les premières villes à avoir franchi le pas. Les usagers non-résidents doivent désormais s'acquitter de 1,50€ les deux heures, soit une moyenne de : 7€ par jour ouvré, 30€ par semaine, et jusqu'à 140€ par mois ! Tout contrevenant à cette nouvelle règle de stationnement se risque à une amende.

Dans ce contexte, [Yespark](#), application de stationnement intelligent de proximité, apporte une solution concrète aux motards et scootéristes à la recherche d'une place à moindre coût près de leur bureau. En quelques clics, ils trouvent très facilement un emplacement attitré, évitant ainsi les amendes, la mise en fourrière voire même les dégradations et les vols.

Dans le Val-de-Marne, Yespark propose ainsi la location plus 2000 places de stationnement réparties dans 100 parkings. Toutes les places sont souterraines, sécurisées, **en moyenne 30% moins chères pour la zone concernée**.



L'abonnement est mensuel, sans engagement, sans caution ni préavis. Après avoir trouvé la place qui lui convient, l'utilisateur s'abonne en quelques minutes puis accède au parking grâce à son smartphone, qui devient une télécommande numérique.

« Face aux nouveaux besoins de conducteurs de deux-roues en matière de stationnement, nous entendons dans les prochains mois développer de manière significative cette offre et ainsi répondre à la demande croissante de ces nouveaux usagers. Depuis avril, nous avons en effet constaté une hausse des inscriptions des deux-roues motorisés. Pour le moment, ces abonnés louent des places de voiture traditionnelles via notre application. Ils y trouvent de nombreux avantages : un tarif abordable et compétitif, la sécurité face aux dégradations et une alternative au stationnement sauvage sur la voie publique, trottoirs ou voirie, faute d'emplacements disponibles », explique **Thibaut Chary, Cofondateur de Yespark**.

A PROPOS DE YESPARK

Créé en 2014 par Thibaut Chary et Charles Pfister, [Yespark](#) est le spécialiste de la location longue durée de places de parking. S'appuyant sur une plateforme particulièrement ergonomique, la société est présente dans plus de 300 communes et dispose d'un parc locatif de 21 000 places de parking. Plus de 110 bailleurs sociaux font d'ores et déjà confiance à Yespark pour valoriser leurs actifs grâce aux atouts de l'économie collaborative.

Contacts

Malika Ba

06 49 58 54 79

malika@edifice-communication.com

Laëtitia Guittard

06 76 13 71 55

laetitia@edifice-communication.com